

# Termes de référence (TdR) pour les achats de prestations de services d'une valeur égale ou supérieure au seuil de l'UE

<b>Intitulé du projet :</b>	<b>Numéro de dossier / unité de gestion :</b>
Job partnership and SME promotion in Côte d'Ivoire	G-011453-001
<b>Pays :</b>	<b>Internal order :</b>
Côte d'Ivoire	11453990000
<b>Prestation objet de l'appel d'offres :</b>	<b>Numéro d'appel d'offres :</b>
Formation des bénéficiaires et partenaires du Cluster Économie Résiliente en <i>soft skills</i> , <i>green skills</i> et inclusion	<b>81322839</b>

<b>0. Liste des abréviations.....</b>	<b>3</b>
<b>1. Contexte.....</b>	<b>4</b>
<b>2. Prescriptions à l'intention de la partie contractante.....</b>	<b>8</b>
2.1 Durée .....	8
2.2 Objectifs, indicateurs, lots de prestations, jalons .....	8
2.3 Prescriptions relatives à la gestion du projet et des connaissances.....	15
2.4 Protection des données et sécurité de l'information .....	17
2.5 Autres prescriptions .....	17
<b>3. Conception technique et méthodologique .....</b>	<b>18</b>
3.1. Interprétation de l'objectif (point 1.1 du schéma d'évaluation) .....	18
3.2. Processus et acteurs dans le système partenaire (point 1.2 du schéma d'évaluation).....	18
3.3. Stratégie (point 1.3 du schéma d'évaluation).....	19
3.4. Gestion du projet (point 1.4 du schéma d'évaluation).....	21
3.5. Exigences diverses (point 1.5 du schéma d'évaluation) .....	22
<b>4. Personnel.....</b>	<b>22</b>
<b>5. Consignes de calcul.....</b>	<b>29</b>
5.1 Déploiement d'expert·e·s .....	29
5.2 Collaborateur·rice·s administratif·ive·s nationaux·ales .....	30
5.3 Frais de voyage et de déplacement.....	30
5.4. Biens matériels.....	32
5.5. Frais de fonctionnement dans le pays d'intervention .....	32
5.6. Ateliers, formations initiales et continues.....	32
5.7. Subventions locales .....	33
5.8. Frais divers .....	33
5.9. Poste de rémunération flexible .....	33
<b>6. Exigences relatives au format de l'offre .....</b>	<b>34</b>
<b>7. Options ou contrat consécutif.....</b>	<b>34</b>
7.1 Option portant sur l'extension du contenu des prestations / la prolongation de la durée du contrat selon l'article 132, paragraphe 2, alinéa 1 de la loi allemande sur les pratiques anticoncurrentielles (GWB).....	34
7.2 Option portant sur l'achat de biens matériels selon l'article 132, paragraphe 2, alinéa 1 de la loi allemande sur les pratiques anticoncurrentielles (GWB) .....	35

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

<b>7.3</b>	<b>Marché consécutif selon l'article 14, paragraphe 4, alinéa 9 du décret sur la passation de marchés publics [VgV]</b> .....	<b>35</b>
<b>8.</b>	<b>Annexes</b> .....	<b>35</b>

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

## **0. Liste des abréviations**

ADEFA	Appui au Développement de la Formation par Alternance
BMZ	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement
CD	Coopération au développement
Conditions générales	Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
CW	Capacity Works
develoPPP	Développement des Partenariats Publics Privés
IA	Intelligence Artificielle
IPNETP	l'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel
JE	Jour d'expert·e
KOMP	Suivi et calcul prévisionnel des coûts par extrant
PME	Petites et Moyennes Entreprises
ProFemme	Promotion de l'autonomisation économique des Femmes en Côte d'Ivoire
RGPD UE	Règlement Général sur la Protection des Données de l'Union Européenne
TdR	Termes de référence
UE	Union européenne

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

## **1. Contexte**

### **1.1 Informations générales**

Le cluster 'Economie résiliente' offre un cadre pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie pour l'Afrique du Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), dans le but de renforcer la coopération entre le gouvernement fédéral et les pays africains dans le domaine du développement économique durable, de l'emploi et de la prospérité. Concrètement, le cluster met en œuvre la coopération au développement ivoire-allemande dans les thèmes clés 1 et 3 du portefeuille en Côte d'Ivoire : **climat et énergie, transition juste** ainsi que **développement économique durable, formation et emploi**. Le cluster regroupe, plusieurs programme et projets, notamment :

- Programme pour l'Emploi et la Promotion des PME en Côte d'Ivoire (Invest for Jobs)
- Appui au Développement de la Formation par Alternance (ADEFA)
- Promotion de l'autonomisation économique des Femmes en Côte d'Ivoire (ProFemme)
- Partenariat de Développement avec le secteur Privé (develoPPP)

### **Informations détaillées des programmes / projets**

Dans le cadre de leurs actions respectives en faveur de l'insertion socioprofessionnelle et de la promotion de l'employabilité durable, les programmes et projets ont décidé de mutualiser leurs ressources et expertises afin de lancer un appel d'offres conjoint pour le recrutement d'un cabinet international de formation.

#### **a. Le « Programme pour l'Emploi et la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (PME) en Côte d'Ivoire », connu sous la marque *Invest for Jobs* (PN : G-011453-001) output dummy : 11453990000 à 100%**

Il est un programme financé par le BMZ dans le cadre de l'Initiative spéciale emplois décents pour une transition juste. De façon générale, ce programme a pour objectif d'augmenter la croissance économique génératrice d'emplois des entreprises africaines et européennes en Côte d'Ivoire. Il se déploie à travers quatre axes ou composantes d'interventions stratégiques, visant à stimuler l'emploi et à renforcer les capacités des entreprises locales et internationales.

Les actions menées dans le cadre de ce programme sont orientées vers le secteur privé à travers deux publics : les employeurs et les employés.

D'une part, le programme intervient dans l'accompagnement des jeunes vers une insertion professionnelle durable dans le monde du travail. D'autre part, cet accompagnement se fait à travers le développement des entreprises locales et internationales. Toutes les actions entreprises visent un seul objectif qui est d'encourager et accompagner la création d'emplois en Côte d'Ivoire.

L'approche adoptée par le programme présente de nombreux avantages à l'endroit des jeunes et des entreprises :

- **En ce qui concerne les jeunes, elle :**

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

- Encourage leur formation, favorise leur insertion professionnelle dans des emplois décents, de qualité, et leur permet de sortir du chômage et de la précarité en s'adaptant aux besoins du marché de l'emploi ;
  - Participe à la valorisation du capital humain en faisant fi des préjugés liés au handicap, au genre ou à l'âge ;
  - Met à leur disposition des formations de qualité pour augmenter leurs opportunités d'acquérir des compétences et faciliter leur insertion dans des secteurs d'activité porteurs
- **En ce qui concerne les entreprises partenaires** cette approche :
    - Contribue à l'accroissement de leur productivité par une main d'œuvre qualifiée et des compétences accrues ;
    - Permet le développement d'activités et de métiers nouveaux ;
  - **En ce qui concerne les entreprises bénéficiaires**, cette approche :
    - Renforce leur capacité technique, managériale et opérationnelle ;
    - Développe leur capacité d'adaptation au marché local, régional et international ;
    - Accroît leurs accès au marché et au financement.
- b. Le projet « Appui au Développement de la Formation par Alternance (ADEFA) » de la GIZ (PN : G-012007-001) ; Output 2 : 12007020000 (I-012007-02) à 50% et Output 3 : 12007030000 (I-012007-03) à 50%**

Il vise à mettre en place des bases pour le développement d'offres de formation professionnelle par alternance orientées vers le marché du travail en Côte d'Ivoire. Le projet contribue ainsi au pilier 2 (Développement du capital humain et promotion de l'emploi, notamment le chapitre 2.2 Formation professionnelle) et au pilier 6 (Renforcement de la gouvernance, modernisation de l'Etat et changement culturel) du Plan National de Développement 2021 – 2025 de la Côte d'Ivoire. L'accès à la formation professionnelle pour tous les groupes de population et l'amélioration de la qualité de la formation font également partie de la deuxième phase (2022-24) de la mise en œuvre du Programme Social du Gouvernement. L'objectif du projet ADEFA est intitulé de manière suivante : Les capacités institutionnelles et humaines pour le développement d'offres de formation professionnelle par alternance orientées vers le marché du travail sont renforcées.

- Le projet se divise en quatre axes : Renforcement du cadre institutionnel et juridique pour la coordination et la mise en œuvre de la Formation par Alternance (niveau macro) ;
- Renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour l'amélioration et la gestion de la qualité de la formation professionnelle par alternance (niveau méso) ;
- Mise en œuvre d'offres de formation en alternance dans les établissements de formation professionnelle en collaboration avec le secteur privé (niveau micro) ;

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

- Participation du secteur privé à la planification et à la mise en œuvre de la formation par alternance.

**c. Quant au projet « Promotion de l'autonomisation économique des Femmes en Côte d'Ivoire (ProFemme) » de la GIZ (PN : G-012251-001) Output 3 : 1225103000 à 100%**

il est mis en œuvre en partenariat avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie et il s'inscrit dans le cadre de la troisième thématique des axes clés de la coopération bilatérale ivoiro-allemande, à savoir le « développement économique durable, formation et emploi ». Il est financé par le BMZ et est mis en œuvre en Côte d'Ivoire entre janvier 2025 et juin 2028.

L'objectif du projet est d'améliorer la situation économique des femmes dans les zones urbaines et périurbaines en Côte d'Ivoire. Ce projet met en œuvre des approches visant à promouvoir l'entrepreneuriat (entreprises existantes et créations d'entreprises), l'emploi et la création de lieux de travail favorables aux femmes.

Il concentre ses activités sur trois groupes cibles :

- 1) les institutions publiques ;
- 2) les institutions intermédiaires et
- 3) les entreprises.

- En ce qui concerne les **institutions publiques**, le projet vise à renforcer les capacités des acteurs publics pour la promotion de l'autonomisation économique des femmes. Le projet appuie le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant dans l'élaboration d'un mécanisme de travail pour la coopération et la coordination du groupe des points focaux genre et conseille le groupe des points focaux 'genre' dans des initiatives visant à améliorer la situation économique des femmes.
- En soutenant les **institutions intermédiaires** qui proposent des services aux femmes entrepreneures et aux femmes en situation (de recherche) d'emploi salarié, le projet met en œuvre des approches visant à promouvoir l'entrepreneuriat (entreprises existantes et créations d'entreprises), l'emploi et la création de lieux de travail favorables aux femmes. Il promeut des programmes de soutien adaptés aux besoins spécifiques des femmes, soit dans des formats adaptés à leurs besoins (horaires flexibles, en ligne, garde d'enfants, transport), soit dans leur contenu qui par exemple comprend des modules de leadership et des réflexions sur les normes sociales.
- Le projet collabore avec des **entreprises** pour promouvoir la création de lieux de travail favorables aux femmes. Les entreprises seront sensibilisées aux avantages économiques d'une main-d'œuvre plus diversifiée et seront appuyées à mettre en place et à appliquer des mesures de gestion de la diversité des genres dans leur organisation.

**d. Le programme develoPPP (PN : G-011229-801) output : 11229035000 à 100%**

develoPPP est un programme global financé par le programme « Partners in Transformation » du BMZ et partiellement soutenu par l'Initiative spéciale « Emplois décents pour une

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

transition juste » (<https://invest-for-jobs.com/fr/offres/pour-les-entreprises#>). Il s'adresse aux entreprises qui souhaitent investir durablement dans un pays en développement ou émergent et étendre leurs activités locales. Le programme fournit un soutien technique et financier pouvant aller jusqu'à 2 millions d'euros pour des projets appropriés. Les conditions préalables au financement sont un intérêt commercial à long terme pour le pays et un avantage de développement durable pour la population locale.

Le programme develoPPP est, entre autres, mis en œuvre par la GIZ. Les projets soutenus encouragent les investissements privés et l'entrepreneuriat local, tout en contribuant à la création d'emplois décents, au développement de compétences et à l'émergence d'innovations porteuses, en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable.

develoPPP for Jobs est la composante du programme develoPPP financée par l'initiative spéciale « Emploi décent pour une transition juste ». Elle se distingue par la mise en œuvre de projets visant à améliorer les conditions de travail, à renforcer les revenus et à favoriser l'inclusion des groupes vulnérables, en particulier les jeunes, les femmes et les personnes en situation de handicap. Elle est déployée dans huit pays africains que sont l'Égypte, le Ghana, le Rwanda, la Tunisie, le Maroc, le Sénégal, l'Éthiopie et la Côte d'Ivoire pour la période 2019–2027.

En Côte d'Ivoire, sur la période de 2019 à 2025, develoPPP for Jobs a développé onze projets, dont quatre en cours de mise en œuvre en 2025 :

- DigiGreen & Agri, en partenariat avec Orange,
- Durabilité des chaînes de valeur des fruits tropicaux séchés en Côte d'Ivoire et au Ghana (ISV4DF), en partenariat avec HPW,
- Programme de qualification et de formation professionnelle dans l'hôtellerie, en partenariat avec AZALAÍ Hotels,
- Amélioration de la durabilité dans la chaîne d'approvisionnement du café en Côte d'Ivoire, en partenariat avec OFI (Olam Food Ingredients).

## 1.2 Situation de départ

En Côte d'Ivoire, le marché de l'emploi reste largement informel et précaire, affectant particulièrement les jeunes, les femmes et les personnes handicapées. Ces groupes font face à de multiples obstacles : faible accès à une formation professionnelle de qualité, discriminations, inégalités de genre, infrastructures inadaptées ou manque d'opportunités. Malgré les efforts de réforme, l'inadéquation entre les formations et les besoins du marché des projets limite leur employabilité.

Le renforcement des compétences transversales – telles que les *soft skills* (communication, compétences numériques, leadership, adaptabilité), les *green skills* (conscience écologique, pratiques durables) – s'impose comme un levier essentiel pour améliorer l'insertion professionnelle. De plus, l'inclusion effective des personnes en situation de handicap dans les dispositifs de formation et d'emploi, à travers des politiques accessibles et des programmes adaptés, est indispensable pour garantir un accès équitable à un emploi décent.

Ainsi, pour répondre aux défis d'insertion des publics marginalisés, il est crucial de promouvoir une formation professionnelle inclusive, centrée sur les compétences

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

transversales, en lien étroit avec les besoins des partenaires des projets et les exigences d'un développement durable.

L'objectif est de faire en sorte que chacun, quel que soit son rôle ou son domaine d'activité, intègre la durabilité comme une part entière de sa responsabilité professionnelle. Cela signifie adopter au quotidien des comportements et des pratiques respectueuses de l'environnement, réduire son impact écologique, comprendre les enjeux liés au changement climatique, à la gestion des ressources et à la pollution, et contribuer activement à des solutions durables. La durabilité ne doit plus être perçue comme une option ou un domaine réservé aux spécialistes, mais comme une exigence partagée, intégrée à toutes les fonctions professionnelles.

## **2. Prescriptions à l'intention de la partie contractante**

### **2.1 Durée**

La durée estimée du contrat de prestation de services est indiquée dans les « Conditions particulières ». La durée définitive et la période d'exécution sont fixées dans la lettre d'attribution du marché.

### **2.2 Objectifs, indicateurs, lots de prestations, jalons**

Dans l'optique d'aller plus loin dans le développement d'emplois de qualité en Côte d'Ivoire, les projets du cluster souhaite renforcer les compétences des différents bénéficiaires des projets/programmes à travers des formations de courte durée sur trois thèmes à forte valeur ajoutée :

- **Les *soft skills* y compris les compétences numériques ;**
- **Les *green skills* ;**
- **L'inclusion axée sur le genre et le handicap.**

L'objectif principal vise la formation de 655 bénéficiaires/partenaires des projets/programmes du cluster économie résiliente aussi bien des jeunes, des femmes, des étudiants, des personnes handicapées, des formateurs, des employeurs et employés sur les trois thèmes identifiés à savoir : **les *soft skills* comprenant les compétences numériques, *green skills* et l'inclusion.**

Au sujet de la thématique des ***soft skills***, elle désigne les qualités personnelles et comportementales qui facilitent le travail en équipe et l'adaptation en milieu professionnel. Elle complète les compétences techniques et constitue une réelle valeur ajoutée sur le marché du travail. Une attention particulière devrait être accordée aux besoins spécifiques des femmes en matière des ***soft skills***, en particulier la confiance en soi, la communication et la prise de parole en public, ainsi que le leadership et la prise de décision. Les ***soft skills*** liées au travail occupent également une place essentielle.

Elles regroupent des comportements fondamentaux attendus en milieu professionnel tels que l'assiduité, l'éthique professionnelle, la gestion de carrière, mais aussi la connaissance des droits des travailleurs et des principes de santé et sécurité. Elles incluent des compétences en communication interpersonnelle, le travail d'équipe, la résolution de problèmes et la capacité d'adaptation, qui favorisent une meilleure intégration et évolution

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

sur le lieu de travail. Les compétences numériques font partie des *soft skills* car elles facilitent la communication, la collaboration et la résolution de problèmes dans un environnement de travail de plus en plus digitalisé. Elles renforcent également l'adaptabilité des bénéficiaires face aux outils technologiques actuels. Par conséquent, la formation *soft skills* conçue par le prestataire devra toucher les compétences numériques essentielles identifiées, comme rédiger des emails professionnels clairs et efficaces, structurer un CV ou une lettre de motivation dans un format simple (ex. Word) ou préparer un entretien en ligne (usage de Zoom/Teams, PowerPoint). Le matériel adéquat sera mis à disposition.

L'intégration de solutions d'intelligence artificielle, telles que ChatGPT ou des outils similaires, est nécessaire, notamment pour des usages pratiques comme la recherche de profils professionnels, de profils d'entreprises, ou pour faciliter la production de contenus et la veille informationnelle. Cependant, il est essentiel que le cabinet mette en avant les principes éthiques liés à l'usage de ces technologies, en sensibilisant les participants aux questions de fiabilité des sources, de protection des données personnelles, de biais algorithmiques, et de responsabilité dans l'interprétation des résultats générés par l'intelligence artificielle (IA). L'objectif est de former les participants à une utilisation critique, éthique et professionnelle de l'IA, en cohérence avec les valeurs de durabilité, de transparence et d'inclusion promues par le programme. Le prestataire sera tenu d'identifier et intégrer les compétences numériques les plus pertinentes pour le contexte donné.

Concernant les *green skills*, ce sont les compétences transversales nécessaires pour protéger l'environnement. Elles permettent d'utiliser les ressources de façon responsable et contribuer à une économie durable. Ces compétences concernent les gestes écoresponsables liés à l'énergie, au recyclage et à l'agriculture durable.

Elles englobent la conscience environnementale, la compréhension des effets du changement climatique, la promotion de la durabilité, ainsi que les pratiques de réduction, réutilisation et recyclage. Les aspects relevant de cette thématique sont fortement liés au contexte local. Ce projet vise à développer des attitudes, des savoirs et des pratiques contribuant à une transition vers une économie plus verte et plus résiliente. Il s'agit de faire en sorte que les participants considèrent la durabilité comme une responsabilité intégrée à leur activité professionnelle

Pour ce qui est de l'**inclusion axée sur le genre et le handicap**, cette thématique vise à garantir une sensibilisation des bénéficiaires/partenaires aux notions clés (les droits, les bonnes pratiques en entreprises, la diversité du genre, les moyens de pallier les stéréotypes). Elle présente également les bonnes pratiques d'aménagement et de communication inclusive afin d'instaurer une culture d'inclusion durable en communauté.

De plus, il devra adapter les formations à la diversité des publics ciblés, en intégrant des contenus pertinents selon le contexte social et culturel.

Il conviendra de veiller à l'égalité des chances, à la non-discrimination et à l'accessibilité dans les pratiques enseignées.

En résumé, la partie contractante aura pour mission de concevoir des contenus de formation dans les domaines susmentionnés : Former 655 personnes dont 75 formateurs et 580 bénéficiaires dans les 3 thématiques : les *soft skills* comprenant les compétences numériques, *green skills* et l'inclusion axée sur le genre et le handicap

La partie contractante est responsable de la réalisation des objectifs et des indicateurs cités ci-dessous.

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

Objectif de la tâche

Renforcer les capacités de 655 bénéficiaires et partenaires des projets à travers des formations dans les thématiques *soft skills*, *green skills* et inclusion et développer un vivier de formateurs qualifiés dans ces domaines.

Indicateurs de l'objectif :

- 580 bénéficiaires sont formés dans les domaines des *soft skills*, *green skills* et inclusion
- 75 formateurs sont formés dans les domaines des *soft skills*, *green skills* et inclusion

En atteignant ces indicateurs, la partie contractante contribuera partiellement aux indicateurs suivants des projets/programmes :

Invest for jobs :

Extrant 3 : Nombre de personnes ayant participé à des mesures de qualification professionnelle grâce à la contribution de l'initiative spéciale.

Indicateur d'extrant :

3.2) 800 personnes, dont 35 % de femmes et 40 % de jeunes (jusqu'à 35 ans) ont participé à une mesure de qualification axée sur les besoins des entreprises dans les clusters/secteurs économiques soutenus (Contribution de la partie contractante : 380 bénéficiaires et 20 formateurs formés).

ProFemme :

Extrant 3 : Les mesures de qualification axées sur l'emploi pour les femmes sont mises en œuvre par les institutions du marché du travail et de formation.

Indicateurs d'extrant :

3.1) 8 modules de qualification orientés vers l'emploi pour l'autonomisation personnelle des femmes sont mis en œuvre de manière pilote pour une mise à l'échelle des institutions du marché du travail et de formation (Contribution de la partie contractante : Développement et validation de 8 modules de qualification en *soft skills* et formation des formateurs aux modules développés).

3.2) 1000 femmes ont participé avec succès à une mesure de qualification orientée vers l'emploi spécifique aux femmes des institutions du marché du travail et de formation (Contribution de la partie contractante : 200 bénéficiaires et 20 formateurs formés).

ADEFA :

Extrant 2 : Les conditions institutionnelles et humaines pour l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle par alternance sont améliorées.

Indicateur d'extrant :

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

2.2) 60 enseignant·es des écoles professionnelles et 100 formateurs·trices / tuteurs·trices en entreprise, dont 30% de femmes, ont reçu une formation didactique, pédagogique et technique pour les offres de formation professionnelle par alternance (Contribution de la partie contractante : 25 formateurs·trices formés.es).

develoPPP for Jobs :

Extrant : L'engagement du secteur privé dans le cadre des partenariats de développement avec l'économie (EPW), contribuant à la formation et à l'emploi dans les pays partenaires de l'initiative spéciale, est renforcé.

Le programme develoPPP for Jobs est actif dans les 8 pays de l'initiative spéciale « Emploi décent pour une transition juste », ce qui ne permet pas de chiffrer les impacts par pays.

Indicateurs d'extrant :

- Extrant 3 : Nombre de personnes (35 % de femmes et 40 % de jeunes) qui ont suivi une formation professionnelle ou une formation continue grâce à de nouveaux partenariats de développement avec le secteur privé-
  - Indicateur de résultat 1.1 (GERF 2.14) : Le projet DigiGreen & Agri contribue à l'atteinte de cet indicateur, avec une cible de 2.000 (100 % jeunes & 35% de femmes) formations.

La partie contractante assume la responsabilité de la réalisation des lots de prestations suivants ainsi que des jalons correspondants :

**Lot de prestation 1 : Analyser les besoins et les opportunités des partenaires des projets concernés dans les thématiques *soft skills*, *green skills* et inclusion**

Réaliser et analyser une cartographie des besoins et opportunités des partenaires des projets, des contenus, du matériel de formation existants sur les trois thématiques.

Il s'agit d'analyser les référentiels et les contenus de formation existants des quatre projets concernés. La partie contractante se référera uniquement aux documents fournis par ces projets, relatifs aux trois thématiques. Son champ d'intervention se limite aux partenaires des projets (centres de formation et entreprises collaboratrices).

<b>Principaux jalons du lot de prestations 1</b>	<b>Délai de livraison</b>
Une réunion de cadrage est réalisée.	Une semaine après le début du contrat
Un calendrier d'exécution des activités de la mission est approuvé.	2 semaines mois après le début du contrat
La cartographie et l'analyse des contenus existants sur les 3 thématiques est disponible.	6 semaines après le début du contrat
L'analyse des besoins et des compétences nécessaires pour les bénéficiaires sont identifiées avec le concours des entreprises et instituts de formation partenaires	2 mois après le début du contrat

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

**Lot de prestations 2 : Concevoir des catalogues et contenus de formations dans les thématiques *soft skills*, *green skills* et inclusion correspondant aux besoins préalablement identifiés des partenaires des projets**

Il s'agira de façon spécifique de définir les modules de formation de courte durée et leurs supports pédagogiques (manuel d'apprenant et guide de formateur) dans les thématiques *soft skills*, *green skills* et inclusion.

Au regard de l'existant, le cabinet sera chargé de faire des propositions de catalogues et contenus basés sur les besoins des partenaires des projets.

Les catalogues de formation devront présenter de manière succincte et structurée l'offre de formation proposée (intitulés, objectifs, publics cibles, formats, durées) et les supports de formation de façon plus détaillée.

La partie contractante devra adopter une méthodologie interactive et andragogique, adaptée aux profils des bénéficiaires, notamment les jeunes, les femmes et les formateurs. Cette approche favorisera la participation active. Les contenus devront être contextualisés, inclusifs et sensibles aux réalités socioculturelles des participants. Une attention particulière sera portée à l'adaptabilité des outils pédagogiques et à l'évaluation continue des apprentissages.

<b>Principaux jalons du lot de prestations 2</b>	<b>Délai de livraison</b>
Les curricula de trois formations sont disponibles.	3 mois après le début du contrat
Les contenus de formation pertinents (3 manuels de l'apprenant, 3 guides du formateur, 3 curricula, modules de formation), répondant aux besoins exprimés par les entreprises et instituts de formation et adaptés au profil des bénéficiaires sont mis à disposition par le cabinet international retenu et validés par l'équipe technique	4 mois après le début du contrat
Le cahier de charge des experts chargés d'exécuter les formations est validé	4 mois après le début du contrat
Les catalogues des formations proposées sont mis à disposition.	4 mois après le début du contrat

**Lot de prestations 3 : Assurer la formation des formateurs sur les thématiques *soft skills*, *green skills* et inclusion**

Après le développement des différents contenus de formations, la partie contractante sera responsable de la mise en œuvre des formations des formateurs (formation transversale de courte durée sans certification) et un pilote d'application des formations par les formateurs pour chaque thème. Pendant ce processus, la partie contractante devra particulièrement se focaliser sur l'aspect de la durabilité desdites formations à travers le développement d'un concept et de mener une réflexion structurée sur la pérennisation et l'ancrage de ces approches dans le dispositif de formation.

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

Le projet définit un formateur comme formé lorsque celui-ci a suivi un renforcement de capacités/une formation et a mis en œuvre indépendamment ces nouveaux modules dans le cadre d'une formation.

L'intervention du cabinet international consiste également à renforcer les compétences de 75 formateurs identifiés dans les 4 projets (voir tableau ci-après). Ces formateurs proviennent de milieux variés, notamment des entreprises, des établissements de formation professionnelle, ainsi que de diverses organisations. Cette diversité de profils constitue un atout majeur, car elle permet de croiser les expertises terrain, académiques et institutionnelles. Ainsi les contenus de formation à proposer par le cabinet international se doivent d'être riches, adaptés au public cible et en phase avec les réalités du monde du travail.

**Pour ADEFA :** En plus des représentants du secteur privé et des organisations partenaires, la formation ciblera également un groupe de formateurs de PME (Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel, IPNETP), qui agiront comme relais dans le dispositif. Puisque l'IPNETP est chargé de former les futurs formateurs des établissements de formation initiale et de formation professionnelle, l'intégration de ces thématiques dans leur parcours contribuera à leur diffusion dans d'autres établissements et à leur ancrage durable dans les futures formations de formateurs.

**Pour PROFEMME :** il s'agira d'établir une collaboration continue avec les institutions dans lesquelles travaillent les formateurs.

**Pour Invest for jobs,** les acteurs de la formation accompagnés seront issus d'association, d'entreprises et de ministères partenaires. Ces différents acteurs issus de la formation professionnelle publique et privés assureront la pérennité et la continuité de ces formations à l'issue de l'intervention du cabinet.

**Pour develoPPP,** après l'intervention du cabinet international, leurs conseillers et consultants de niveau 1 auront pour mission de suivre les formateurs de niveau 2/3 et recueillir des retours afin d'ajuster les méthodes pédagogiques. Ces conseillers et consultants participeront activement à la diffusion de leurs formations, tout en veillant à intégrer et adapter les programmes en fonction des besoins de la cible en face.

Ces différentes approches permettront de pérenniser les connaissances acquises et d'assurer une transition fluide après l'intervention du cabinet, tout en maintenant une qualité pédagogique.

<b>Principaux jalons du lot de prestations 3</b>	<b>Délai de livraison</b>
Les 75 formateurs sélectionnés sont formés.	5 mois après le début du contrat
Un vivier de formateurs qualifiés dans les 3 thématiques est disponible	5 mois après le début du contrat
Un atelier de réflexion structurée sur la pérennisation du dispositif est réalisé.	6 mois après le début du contrat

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

Noms des projets/ programmes	Nombre de <u>formateurs</u> à former	Groupe cible	Localités
<b>INVEST FOR JOBS</b>	20	Les entreprises	La formation des formateurs se fera soit à Abidjan, soit à Yamoussoukro pour les formateurs domiciliés à l'intérieur du pays
<b>ADEFA</b>	25	Les multiplicateurs des établissements de formation précisément de l'IPNETP)	
<b>DEVELOPPP</b>	10	Les organisations /formateurs	
<b>PROFEMME</b>	20	Des formateurs issus des organisations partenaires	

**Lot de prestations 4 : La mise en œuvre des formations au profit des bénéficiaires**

Le cabinet international devra organiser, coordonner et réaliser les formations prévues, afin qu'elles soient effectivement dispensées aux bénéficiaires visés par le projet. En d'autres termes, il doit s'assurer que les formations soient effectivement planifiées, exécutées et suivies conformément aux objectifs pour le bénéfice des personnes ciblées par le projet.

Principaux jalons du lot de prestations 4	Délai de livraison
L'organisation des formations (planning, organisation, modalités) est planifiée.	3 mois après le début du contrat
Tous les bénéficiaires recensés sont formés selon les cohortes et les calendriers établis	9 mois après le début du contrat

Noms des projets / programmes	Nombre de <u>personnes</u> à former	Groupe cible	Localités
<b>INVEST FOR JOBS</b>	380	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les jeunes</li> </ul>	Zones urbaines d'Abidjan et Yamoussoukro
<b>PROFEMME</b>	200	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les femmes</li> </ul>	

**Lot de prestations 5 : S'assurer de la transférabilité effective des acquis des formateurs formés**

Principaux jalons du lot de prestations 5	Délai de livraison
Un plan d'évaluation des acquis des formateurs formés est proposé.	4 mois après le début du contrat

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

Les outils de collecte de données sont élaborés.	4 mois après le début du contrat
Les évaluations des formateurs sont organisées, structurées et les résultats identifiés aux moyens de techniques d'évaluation telles que des tests et rapports	6 mois après le début du contrat
Les retours pour l'amélioration du dispositif sont collectés et analysés	10 mois après le début du contrat
Un renforcement de compétence ciblée est réalisé pour les 75 formateurs dans les 3 thématiques	11 mois après le début du contrat
Le rapport sur la transférabilité, incluant des modalités concrètes d'ancrage institutionnel et organisationnel est adopté lors de l'atelier	12 mois après le début du contrat

### **2.3 Prescriptions relatives à la gestion du projet et des connaissances**

Prescriptions concernant le déploiement d'expert·e·s :

- La partie contractante assume la responsabilité de la sélection, de la préparation, de la formation continue et de la gestion des expert·e·s qu'il affecte aux tâches de conseil.

Prescriptions concernant les biens matériels et les coûts de fonctionnement :

- La partie contractante fournit des biens matériels et de consommation et prend en charge les coûts de fonctionnement et de gestion afférents.

Prescriptions concernant la gestion des dépenses et des coûts :

- La partie contractante contrôle les dépenses et les coûts, tient la comptabilité et procède à la facturation conformément aux exigences de la GIZ.

Prescriptions concernant le suivi et les rapports :

- La partie contractante contribue activement au suivi axé sur les résultats du projet. Le suivi régulier doit au moins porter sur les sous-domaines suivants :
  - degré de réalisation des activités ;
  - degré de réalisation des objectifs, indicateurs et jalons indiqués au chapitre 2.2 des présents TdR ;
  - résultats obtenus dans le domaine de responsabilité de la partie contractante ;
  - risques.

La partie contractante rend compte à la GIZ selon les modalités suivantes :

Au lieu de fournir ses rapports dans la langue prévue dans les Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH (Conditions générales de la GIZ), c'est-à-dire en allemand, la partie contractante fournit les rapports suivants en langue française :

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

- rapport initial : 3 mois après le début du contrat, le rapport initial d'un minimum de 5 pages devra contenir un compte-rendu détaillé de l'analyse des besoins et des opportunités de formation dans les 3 domaines (lot de prestation 1)
- rapports intermédiaires : 6 mois après le début du contrat, un rapport devra être fourni contenant les contenus de formation pertinents (3 manuels de l'apprenant, 3 guides du formateur, 3 curricula, modules de formation), répondant aux besoins exprimés par les entreprises et instituts de formation et adaptés au profil des bénéficiaires ainsi que le catalogue de formation afférents et le planning d'exécution des activités de formation (lot de prestation 2). 9 mois après le début du contrat, un second rapport intermédiaire sera attendu contenant un rapport de formation des formateurs détaillés (feuilles de présence, évaluation des bénéficiaires et de la formation, et tout autre élément essentiel au suivi de celles-ci) ainsi que les modalités de pérennisation.
- rapport final un mois maximum après la fin du contrat relatant de façon détaillée les différentes étapes du contrat, les résultats, les recommandations, les réussites, les faiblesses. Il contiendra également les annexes avec l'ensemble de la documentation de formation.

Les rapports intermédiaires et le rapport final doivent livrer des informations sur la réalisation des objectifs dans les sous-domaines du suivi définis ci-dessus.

Prescriptions concernant la contribution de la partie contractante à l'apprentissage, aux connaissances et à l'innovation au niveau de l'entreprise :

*Sans objet*

Prescriptions concernant le soutien technique (« backstopping ») :

La partie contractante assure un soutien technique (« backstopping ») adéquat. Le lot standard de soutien technique inclut les prestations ci-dessous, lesquelles doivent être intégrées dans les taux des honoraires du personnel proposé à titre de charges accessoires de personnel conformément aux Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages (Conditions générales) pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH dans leur version applicable au présent contrat :

- responsabilité de la partie contractante pour ses collaborateur·rice·s ;
- garantie de la circulation des informations entre la GIZ et les collaborateur·rice·s expatrié·e·s de la partie contractante ;
- pilotage technique et conceptuel de la contribution aux activités d'étude et de conseil selon une démarche axée sur les processus ;
- pilotage en vue de l'adaptation à l'évolution des conditions d'ensemble ;
- contrôle des prestations ;
- gestion administrative du projet ;
- établissement de rapports ;
- appui technique apporté au personnel de la partie contractante sur place par les collaborateur·rice·s de la partie contractante ;
- partage de l'expérience de la partie contractante avec l'équipe de la GIZ et valorisation sur place.

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

## **2.4 Protection des données et sécurité de l'information**

Les dispositions relatives à la protection des données et à la sécurité de l'information figurant dans la version en vigueur des Conditions générales (point 1.11, Protection des données) s'appliquent.

L'exécution du contrat peut impliquer le traitement des données à caractère personnel par la partie contractante, telles que (mais sans s'y limiter) les photographes et vidéos. Dans de tels cas, la partie contractante agira en tant qu'un responsable indépendant du traitement et doit seul se conformer à toutes les obligations applicables en matière de protection des données, y compris celles découlant des lois régionales et locales. La partie contractante ne doit traiter les données à caractère personnel que lorsqu'un objectif donné ne peut être raisonnablement atteint sans ces données. Les principes de protection des données tels que la licéité, la minimisation des données, l'exactitude, la limitation des finalités, la limitation de la conservation, la transparence, l'intégrité et la confidentialité, et la responsabilité, ainsi que les nombreux droits de la personne concernée doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les règles de transfert de données du Règlement Général sur la Protection des Données de l'Union Européenne (RGPD UE) doivent être prises en compte chaque fois que des données à caractère personnel quittent l'UE pour un pays tiers. La GIZ n'est en aucun cas responsable d'un tel traitement.

Lorsque la partie contractante exécute les instructions d'un partenaire de de la GIZ concernant un tel traitement, le partenaire est le responsable du traitement des données, et le traitement des données est effectué conformément aux instructions du partenaire ainsi qu'aux lois et normes auxquelles il est soumis.

Lorsque la partie contractante n'est pas soumis au RGPD et que les lois applicables ne contiennent aucune explication des principes et droits en matière de protection des données à caractère personnel mentionnés ici, les définitions et les significations fournies par le RGPD (Règlement (UE) 2016/679) pourraient être utiles.

La collecte de données pour le suivi et l'évaluation de la GIZ doit être strictement anonyme, ce qui signifie que toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable (« personne concernée ») doit être exclue.

## **2.5 Autres prescriptions**

Mesures relatives aux sauvegardes et genre ayant un lien concret avec la prestation :

Dans le souci de promouvoir l'égalité des genres et/ou d'éviter ou d'atténuer de possibles résultats négatifs non intentionnels dans son domaine d'action, la partie contractante doit mettre en œuvre les principales mesures suivantes :

- **Égalité hommes-femmes (genre) :**

En vue de promouvoir l'égalité de genre et de répondre aux exigences du quota de 40% de femmes dans le projet, la partie contractante mettra en place des mesures spécifiques pour encourager la participation des femmes. Cela comprendra des initiatives telles que des campagnes de sensibilisation ciblées, des programmes de mentorat et des mesures incitatives visant à créer un environnement inclusif et favorable à la participation des femmes. De plus, des efforts seront déployés pour garantir que les femmes bénéficient d'un accès égal aux opportunités de formation, favorisant ainsi leur autonomisation et leur progression professionnelle.

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

- Environnement et protection du climat (atténuation) / adaptation au changement climatique :

Pour garantir le respect de l'environnement et renforcer la protection du climat, la partie contractante prévoit d'inclure des sessions de sensibilisation et de partage de bonnes pratiques sur cette thématique. Ces sessions permettront aux participants de comprendre leurs responsabilités dans l'adaptation au changement climatique et de contribuer à un environnement de travail plus sûr et durable.

- Droits humains :

Pour garantir le respect des droits humains, la partie contractante prévoit d'intégrer des sessions de sensibilisation sur la santé et la sécurité au travail et les normes de l'Organisation internationale du travail dans le programme de formation. Ces sessions permettront aux participants de comprendre leurs droits en matière de santé et de sécurité au travail, ainsi que les normes internationales de travail, contribuant ainsi à renforcer leur protection et leur bien-être sur le lieu de travail.

Une composition équilibrée du personnel de la partie contractante en termes de genre et d'âge est souhaitée.

### **3. Conception technique et méthodologique**

Dans ce chapitre, le soumissionnaire doit réfléchir aux objectifs et aux tâches du présent appel d'offres, décrire le système partenaire et ses processus dans son domaine d'attributions et exposer la conception technique et méthodologique adoptée pour mettre en œuvre les tâches énumérées au chapitre 2 et pour atteindre les objectifs fixés. Il doit, en outre, présenter la conception de sa gestion du projet.

#### **3.1. Interprétation de l'objectif** (point 1.1 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit interpréter les objectifs dont la réalisation lui incombe. Il ne suffit pas, à cet effet, de reprendre les objectifs formulés au chapitre 2 des TdR, mais plutôt de décrire et d'interpréter les changements que l'objet de l'appel d'offres doit permettre d'atteindre directement dans le système partenaire, et de présenter les résultats positifs qui en découlent pour lui (point 1.1.1 du schéma d'évaluation).

Le soumissionnaire doit en outre analyser sa mission de manière critique (point 1.1.2 du schéma d'évaluation) en :

- donnant son appréciation sur l'adéquation du concept de mise en place du personnel (s'il est fourni) par rapport à la mise en œuvre des tâches prévues ;
- fournissant une évaluation des hypothèses de résultats sous-tendant la réalisation des objectifs ainsi que des risques éventuels liés à la mise en œuvre ;
- évaluant la conception technique

#### **3.2. Processus et acteurs dans le système partenaire** (point 1.2 du schéma d'évaluation)

Les processus décrivent des modes opératoires ou ensembles de tâches nécessaires à la fourniture de certaines prestations dans un secteur, dans le système de coopération ou dans le système partenaire. La définition de ces modes opératoires et ensembles de tâches et leur

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

mise en œuvre conformément aux règles sont de la responsabilité d'acteurs définis. Ces acteurs sont le plus souvent des institutions (par exemple des ministères, des municipalités, des associations et des chambres, des organisations non gouvernementales, des entreprises d'un secteur ou des entreprises individuelles, des universités, des banques), mais peuvent également être des personnes physiques (par exemple une personne ayant un pouvoir de décision élevé).

Le soumissionnaire doit, en se basant le cas échéant sur des documents de projet existants (cf. annexes), décrire les processus qui sont à l'œuvre dans le secteur ou le système partenaire et qui sont importants pour les prestations faisant l'objet de l'appel d'offres (point 1.2.1 du schéma d'évaluation).

Le soumissionnaire est invité à adopter une approche axée sur les acteurs (groupes cibles) du système, plutôt qu'une analyse globale et classique du système partenaire.

Un système partenaire fait référence aux partenaires d'activité avec lesquels tous les projets collaborent au quotidien dans le cadre de leurs différents projets.

Le soumissionnaire doit présenter les acteurs (partenaires et autres) pertinents pour les prestations faisant l'objet de l'appel d'offres sous la forme d'une carte des acteurs. Dans la mesure du possible, les acteurs doivent y être nommés. Les mandats ainsi que les forces, les faiblesses et les intérêts des acteurs en ce qui concerne les prestations faisant l'objet de l'appel d'offres doivent en outre être présentés de manière succincte (point 1.2.2 du schéma d'évaluation).

En outre, le soumissionnaire doit décrire l'interaction entre les acteurs susmentionnés. Il peut s'agir, par exemple, de la forme dans laquelle les différents acteurs coopèrent concrètement dans le cadre des processus susmentionnés, mais aussi des dépendances ou des conflits entre les acteurs et de leurs conséquences ou des formats de dialogue et de communication existants (point 1.2.3 du schéma d'évaluation).

### **3.3. Stratégie**

(point 1.3 du schéma d'évaluation)

La stratégie de mise en œuvre des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres est l'élément central du concept technique et méthodologique. Elle se compose des éléments suivants :

- approche adoptée en vue de la réalisation des objectifs cités au chapitre 2.2 des présents TdR ;
- établissement de coopérations avec les acteurs pertinents ;
- angles d'approche retenus pour favoriser les effets de levier et mettre en œuvre des mesures de mise à l'échelle ;
- prise en compte des exigences en matière de compatibilité environnementale et sociale (égalité de genre y compris) ;
- prise en compte appropriée d'autres exigences.

#### **3.3.1 Approche stratégique pour atteindre les objectifs énoncés dans les TdR**

(point 1.3.1 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit exposer et justifier la stratégie qu'il entend appliquer pour atteindre les jalons et réaliser les objectifs et résultats dont la responsabilité lui incombe (cf. chapitre 2).

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

Il est donc attendu du soumissionnaire qu'il fournisse une description détaillée et argumentée de sa stratégie pour la formation de la cible dans les différents domaines susmentionnés.

Il est crucial que le soumissionnaire détaille comment il prévoit structurer et adapter les modules de formations afin de garantir une cohérence et une complémentarité optimales, assurant ainsi que les bénéficiaires acquièrent les compétences nécessaires pour améliorer leur capacité et augmenter leur productivité.

### **3.3.2 Établissement de coopérations avec les acteurs pertinents** (point 1.3.2 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit développer un concept et décrire la manière dont la coopération sera établie avec les acteurs appelés à jouer un rôle important dans la mise en œuvre des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres. Il y a lieu à cet égard de tenir compte des coopérations engagées par le projet déjà citées au chapitre 1.

### **3.3.3 Angles d'approche retenus pour favoriser les effets de levier et mettre en œuvre des mesures de mise à l'échelle** (point 1.3.3 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit indiquer si, au-delà des mesures citées au chapitre 2, il existe des angles d'approche particulièrement prometteurs en termes d'effets de levier (obtenus, par exemple, grâce à des mesures ciblées dans le domaine de la « gestion des connaissances »), et les décrire. Pour ce faire, le soumissionnaire doit présenter des mesures visant à promouvoir la mise à l'échelle tant horizontale que verticale, et les expliciter. Il convient en particulier de soumettre des propositions sur la manière dont des innovations développées dans le cadre de la mise en œuvre peuvent être diffusées au-delà de la sphère d'influence du projet.

### **3.3.4 Prise en compte des exigences en matière de compatibilité environnementale et sociale** (point 1.3.4 du schéma d'évaluation)

#### **Égalité hommes-femmes (genre)**

Dans son offre, le soumissionnaire doit indiquer dans les grandes lignes comment il peut éviter les effets négatifs sur l'égalité des genres dans son domaine de responsabilité et comment il peut en outre contribuer à améliorer l'égalité des genres par des mesures appropriées (voir éventuellement à ce sujet les prescriptions du chapitre 2.5).

#### **Environnement / protection du climat (atténuation) / adaptation au changement climatique**

Dans son offre, le soumissionnaire doit exposer comment il peut éviter les effets négatifs sur l'environnement et le climat dans son domaine de responsabilité et comment il peut en outre contribuer à améliorer la situation environnementale et climatique par des mesures appropriées (voir éventuellement à ce sujet les prescriptions du chapitre 2.5).

#### **Droits humains**

Dans son offre, le soumissionnaire doit indiquer dans les grandes lignes comment il peut éviter les effets négatifs sur la situation en matière de droits humains dans son domaine de responsabilité et comment il peut en outre contribuer à renforcer le respect des droits humains par des mesures appropriées (voir éventuellement à ce sujet les prescriptions du chapitre 2.5).

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

Exigence : « Égalité hommes-femmes (genre) » :	4 points sur un total de 10 points possibles
Exigence « Environnement / protection du climat (atténuation) / adaptation au changement climatique » :	4 points sur un total de 10 points possibles
Exigence « Droits humains » :	2 points sur un total de 10 points possibles

### **3.4 Gestion du projet** (point 1.4 du schéma d'évaluation)

Dans cette section, le soumissionnaire présente le plan d'opérations qu'il prévoit d'appliquer pour la mise en œuvre des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres, décrit la méthode employée pour coordonner ses activités avec la GIZ et/ou le projet et les partenaires du projet et explicite sa méthodologie de suivi.

#### **3.4.1 Plan d'opérations** (point 1.4.1 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit présenter et expliquer un plan d'opérations comprenant également un planning d'affectation du personnel pour l'ensemble des expert·e·s qu'il prévoit de mettre en place, et dédié à la mise en œuvre de la stratégie proposée au chapitre 3.3. Ce plan d'opérations doit refléter les durées d'intervention (périodes et jours d'expert·e) et les lieux d'intervention des différent·e·s expert·e·s, tenir compte des jalons prévus au chapitre 2 et, en particulier, décrire en détail et dans l'ordre chronologique toutes les étapes de travail nécessaires. Le soumissionnaire peut définir des jalons allant au-delà des prescriptions énoncées au chapitre 2 et montrer comment ils se reflètent dans le plan d'opérations.

#### **3.4.2 Coordination avec la GIZ et/ou le projet demandeur des prestations** (point 1.4.2 du schéma d'évaluation)

Dans son offre, le soumissionnaire doit présenter l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour coordonner ses activités avec la GIZ et/ou le projet demandeur des prestations.

#### **3.4.3 Pilotage et/ou coordination des mesures avec les partenaires d'exécution concernés** (point 1.4.3 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit désigner les partenaires d'exécution importants pour la mise en œuvre des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres et présenter et expliquer l'approche qu'il entend appliquer pour piloter ou coordonner avec eux les mesures prévues.

#### **3.4.4 Suivi** (point 1.4.4 du schéma d'évaluation)

En s'appuyant sur les prescriptions énoncées au chapitre 2, le soumissionnaire doit décrire dans son offre comment il recense et documente régulièrement l'état d'avancement des tâches, la réalisation des objectifs, les résultats obtenus ainsi que les risques dans son domaine d'activité.

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

Dans son offre, le soumissionnaire doit décrire comment il peut garantir le respect des exigences découlant du système de suivi du projet ou du partenaire (voir chapitre 2). Il doit expliquer comment les informations pertinentes pour le suivi sont collectées et sous quelle forme et à quelle fréquence les données de suivi sont mises à jour.

### **3.5 Exigences diverses** (point 1.5 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit décrire son concept de soutien technique (« backstopping »). Le poste du soutien technique doit être étayé par un curriculum vitæ.

## **4. Personnel**

Le soumissionnaire doit proposer des personnels pour les postes (« expert·e·s ») mentionnés dans ce chapitre et décrits en termes de tâches et de qualifications et joindre les CV correspondants. **Les exigences relatives au format et au contenu des CV sont décrites au chapitre 6.**

Les qualifications énumérées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le maximum de points dans le cadre de l'évaluation technique.

Par « un an d'expérience professionnelle », il faut comprendre un total cumulé de 12 mois d'expert·e à au moins 18 jours d'expert·e·s par mois, sauf si une définition différente est donnée pour certaines qualifications.

### **Expert·e 1 : Direction de l'équipe** (point 2.1 du schéma d'évaluation)

Ce poste est celui d'un·e expert·e clé.

#### Tâches de l'expert·e 1

- responsabilité globale des lots de prestations de conseil fournies par la partie contractante ;
- assurer la conception des contenus de formation, de la pédagogie, de la méthodologie et l'harmonisation des modules selon les attentes du projet et le profil de la cible ;
- supervision générale et contrôle de la qualité des prestations ; responsabilité de la prise en compte de thématiques transversales (p. ex. égalité des genres) dans l'exécution des prestations ;
- responsabilité du contrôle de l'utilisation des fonds et de la planification financière en concertation avec les représentants des projets ;
- assurer l'amélioration, l'adaptation et l'assimilation des contenus de formation par les bénéficiaires.

#### Qualifications de l'expert·e 1

Formation (point 2.1.1 du schéma d'évaluation) :	Bac +5 en administration des affaires, économie, sciences sociales, sciences de l'éducation, andragogie ou autre domaine pertinent
--	--

## Prestation objet de l'appel d'offres :

## Numéro de contrat :

Connaissances linguistiques (point 2.1.2 du schéma d'évaluation) :	Connaissances en français, niveau C1 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues
Expérience professionnelle générale (point 2.1.3 du schéma d'évaluation) :	7 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de l'éducation ou la formation des adultes
Expérience professionnelle spécifique (point 2.1.4 du schéma d'évaluation) :	3 ans d'expérience professionnelle dans la conception de programmes en <i>soft skills</i> à destination des adultes et principalement des jeunes professionnels en dehors du pays d'intervention
Expérience de direction / de management (point 2.1.5 du schéma d'évaluation) :	4 ans d'expérience de direction dans des projets, des entreprises ou d'autres organisations comme cadre de direction en dehors du pays d'intervention
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention (point 2.1.6 du schéma d'évaluation) :	3 ans d'expérience professionnelle en dehors du pays d'intervention dans une zone francophone
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention (point 2.1.7 du schéma d'évaluation) :	2 ans d'expérience professionnelle en Côte d'Ivoire
Expérience de la coopération au développement (point 2.1.8 du schéma d'évaluation) :	4 ans d'expérience sur des projets de coopération au développement
Divers (point 2.1.9 du schéma d'évaluation) :	2 ans d'expérience professionnelle dans la maîtrise des approches : <ul style="list-style-type: none"><li>• Genre (5/10 points)</li><li>• Inclusion des personnes handicapées (5/10 points)</li></ul>

## Expert·e 2 : Expert·e suivi-évaluation (point 2.2 du schéma d'évaluation)

Ce poste est celui d'un·e expert·e clé.

### Tâches de l'expert·e 2

- assurer la conception et la gestion d'une base de données et autres outils de suivi et d'évaluation ;
- assurer le suivi et évaluation des mesures de renforcement des capacités sur la base de la cartographie des besoins réalisée ;
- s'assurer de la collecte des données (inscription, les listes de présence et rapports réguliers, certification, satisfaction au sondage) ;
- assurer le suivi des résultats et la mise à disposition des rapports dans les délais requis ;
- renforcer la gestion des connaissances et organiser les échanges avec les experts locaux ou sur les implications du suivi-évaluation ;

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

- s'assurer (en étroite coordination avec les représentants des projets) que les informations et les données produites sont compatibles avec le système de suivi-évaluation de la GIZ

Qualifications de l'expert-e 2

Formation (point 2.2.1 du schéma d'évaluation) :	Bac +5 en statistiques, économie ou tout autre domaine similaire
Connaissances linguistiques (point 2.2.2 du schéma d'évaluation) :	Connaissances de français, niveau C1 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues
Expérience professionnelle générale (point 2.2.3 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience professionnelle en matière suivi-évaluation, évaluation d'impact ou data analytic (5/10 points), dont 2 ans d'expérience professionnelle en projets de formation (5/10 points)
Expérience professionnelle spécifique (point 2.2.4 du schéma d'évaluation) :	Sans objet
Expérience de direction / de management (point 2.2.5 du schéma d'évaluation) :	Sans objet
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention (point 2.2.6 du schéma d'évaluation) :	Sans objet
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention (point 2.2.7 du schéma d'évaluation) :	Sans objet
Expérience de la coopération au développement (point 2.2.8 du schéma d'évaluation) :	2 ans d'expérience de travail sur des projets de coopération au développement
Divers (point 2.2.9 du schéma d'évaluation) :	3 ans d'expérience dans l'appui à la formation et au renforcement des capacités des équipes projets

**Expert-e 3 : Pool d'expert-e-s 1 « Expertise technique internationale dans les domaines de *soft skills*, *green skills*, et inclusion » comptant 3 expert-e-s**  
(point 2.3 du schéma d'évaluation)

Un curriculum vitæ doit être joint à l'offre pour chaque expert-e.

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

Tâches du pool d'expert·e·s 1 :

- partage et transfert de compétences et bonnes pratiques dans les domaines de *soft skills*, *green skills* et inclusion ;
- conception des méthodes et pédagogies ;
- élaboration du contenu des formations, la mise en œuvre des formations et le suivi ;
- rédaction/validation des contenus de formation ;
- formation de formateurs en cas de nécessité.

Qualifications du pool d'expert·e·s 1 :

Formation (point 2.3.1 du schéma d'évaluation) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 expert·e titulaire du Bac +5 en sciences sociales, sciences de l'éducation, andragogie ou autre domaine pertinent (4/10 points)</li> <li>• 1 expert·e titulaire du BAC +5 en études de genre ou études comparables focalisées sur le genre (3/10 points)</li> <li>• 1 expert·e titulaire du Bac +5 en sciences environnementales ou dans un programme similaire (3/10 points)</li> </ul>
Connaissances linguistiques (point 2.3.2 du schéma d'évaluation) :	3 expert·e·s ayant chacun·e des connaissances linguistiques de niveau C1 en français selon le Cadre européen commun de référence pour les langues
Expérience professionnelle générale (point 2.3.3 du schéma d'évaluation) :	3 expert·e·s ayant chacun·e 5 ans d'expérience professionnelle en rédaction de contenus de formation
Expérience professionnelle spécifique (point 2.3.4 du schéma d'évaluation) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 expert·e en <i>green skills</i> ayant 5 ans d'expériences professionnelle dans la conception et l'animation de modules de formation en transition écologique et durabilité, économie verte, droit de l'environnement, ingénierie environnementale ou tout autre domaine similaire (3/10 points)</li> <li>• 1 expert·e en <i>soft skills</i> ayant 5 ans d'expérience professionnelle dans la conception et l'animation de modules de formation en ressources humaines, communication, psychologie ou tout autre domaine similaire (3/10 points) et 3 ans d'expérience en communication, avec une maîtrise opérationnelle des outils numériques de base (2/10 points)</li> <li>• 1 expert·e en inclusion ayant 5 ans d'expérience professionnelle dans la conception et l'animation de modules de formation en genre et inclusion sociale, sociologie, éducation spécialisée, droit social, psychologie ou tout autre domaine similaire (2/10 points)</li> </ul>

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

Expérience de direction / de management (point 2.3.5 du schéma d'évaluation) :	Sans objet
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention (point 2.3.6 du schéma d'évaluation) :	3 expert·e·s ayant chac·un·e 5 ans d'expérience professionnelle en dehors de la Cote d'Ivoire
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention (point 2.3.7 du schéma d'évaluation) :	3 expert·e·s ayant chac·un·e 1 an d'expérience professionnelle dans un pays d'Afrique de l'Ouest
Expérience de la coopération au développement (point 2.3.8 du schéma d'évaluation) :	3 expert·e·s ayant chac·un·e 3 ans d'expérience dans la coopération au développement
Divers (point 2.3.9 du schéma d'évaluation) :	3 expert·e·s ayant chac·un·e 3 ans d'expérience professionnelle en formation de formateurs

**Expert·e 4 : Pool d'expert·e·s 2 « Expertise technique nationale dans les domaines de soft skills, green skills et inclusion » comptant 6 expert·e·s** (point 2.4 du schéma d'évaluation)

Contrairement au nombre d'expert·e·s indiqué ci-dessus, l'offre doit être accompagnée de trois curriculum vitæ (un pour chaque domaine thématique).

**Tâches du pool d'expert·e·s**

- Participe à la rédaction des contenus de formation ;
- Intervient dans la création, formation et animation des modules ;
- Anime les modules de formation à l'endroit du public cible ;
- Anime et supervise les séances d'évaluation ;
- Participe à l'élaboration des rapports de suivi des bénéficiaires à la suite des formations.

**Qualifications requises pour le pool d'expert·e·s 2**

Formation (point 2.4.1 du schéma d'évaluation) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 expert·e·s titulaire du Bac + 3 en sciences sociales, sciences de l'éducation, andragogie ou autre domaine pertinent (3/10)</li> <li>• 2 expert·e·s titulaire du Bac + 3 en études de genre ou études comparables focalisées sur le genre (4/10)</li> <li>• 2 expert·e·s titulaire du Bac +3 en sciences environnementales ou dans un programme similaire (3/10)</li> </ul>
Connaissances linguistiques (point 2.4.2 du schéma d'évaluation) :	6 expert·e·s ayant chac·un·e des connaissances linguistiques de niveau C1 en français selon le Cadre européen commun de référence pour les langues

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

Expérience professionnelle générale (point 2.4.3 du schéma d'évaluation) :	6 expert·e·s ayant chac·un·e 5 ans d'expérience professionnelle en matière d'encadrement, de pédagogie ou andragogie
Expérience professionnelle spécifique (point 2.4.4 du schéma d'évaluation) :	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 expert·e·s en <i>green skills</i> ayant chac·un·e 5 ans d'expérience professionnelle dans la conception et l'animation de modules de formation en transition écologique et durabilité, économie verte, droit de l'environnement, ingénierie environnementale ou tout autre domaine similaire (2/10 points)</li><li>• 2 expert·e·s en <i>soft skills</i> ayant chac·un·e 5 ans d'expérience professionnelle dans la conception et l'animation de modules de formation en ressources humaines, communication, psychologie ou tout autre domaine similaire (3/10 points) et 3 ans d'expérience en communication, avec une maîtrise opérationnelle des outils numériques de base (2/10 points)</li><li>• 2 expert·e·s en inclusion ayant chac·un·e 5 ans d'expérience professionnelle dans la conception et l'animation de modules de formation en genre et inclusion sociale, handicap, sociologie, éducation spécialisée, droit social, psychologie ou tout autre domaine similaire (3/10 points)</li></ul>
Expérience de direction / de management (point 2.4.5 du schéma d'évaluation) :	Sans objet
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention (point 2.4.6 du schéma d'évaluation) :	Sans objet
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention (point 2.4.7 du schéma d'évaluation) :	6 expert·e·s ayant chac·un·e 5 ans d'expérience en Côte d'Ivoire
Expérience de la coopération au développement (point 2.4.8 du schéma d'évaluation) :	2 expert·e·s ayant chac·un·e 1 an d'expérience de la coopération au développement
Divers (point 2.4.9 du schéma d'évaluation) :	3 expert·e·s ayant chac·un·e 1 an d'expérience dans la mise en œuvre de formations avec une approche sensible au genre

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

**Expert·e 5 : Expert·e en gestion administrative et logistique** (point 2.5 du schéma d'évaluation)

**Tâches de l'expert·e 5 :**

- Collaborer avec les expert·e·s chargé·e·s de former le public cible ;
- Apporter un soutien administratif dans la réalisation du projet ;
- Contrôler les achats des équipements et le suivi du paiement des formateurs ;
- Travailler à la production et la mise à disposition des contenus de formation ;
- Soutenir tous les expert·e·s pour l'ensemble des activités ;
- Suivre la prise en charge des aspects logistiques en collaboration avec les représentant·e·s des projets : hébergement pour les formateurs, ou tout ce qui s'y rapporte.

**Qualifications de l'expert·e 5 :**

Formation (point 2.5.1 du schéma d'évaluation) :	Bac +3 en management, administration des affaires et tout autre diplôme équivalent
Connaissances linguistiques (point 2.5.2 du schéma d'évaluation) :	Connaissances de niveau C1 en français selon le Cadre européen commun de référence pour les langues
Expérience professionnelle générale (point 2.5.3 du schéma d'évaluation) :	8 ans d'expérience professionnelle en matière de gestion administrative et logistique
Expérience professionnelle spécifique (point 2.5.4 du schéma d'évaluation) :	3 ans d'expérience en matière de modération et de communication
Expérience de direction / de management (point 2.5.5 du schéma d'évaluation) :	Sans objet
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention (point 2.5.6 du schéma d'évaluation) :	Sans objet
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention (point 2.5.7 du schéma d'évaluation) :	3 ans d'expérience professionnelle en Côte d'Ivoire
Expérience de la coopération au développement (point 2.5.8 du schéma d'évaluation) :	2 ans d'expérience dans des projets de la coopération au développement
Divers (point 2.5.9 du schéma d'évaluation) :	Sans objet

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

Le soumissionnaire doit établir une correspondance entre tous les expert·e·s proposé·e·s et les qualifications requises correspondantes et la présenter de manière claire dans un tableau séparé qui sera placé en tête des curriculum vitae.

Seules les qualifications qui sont également mentionnées dans les CV peuvent être indiquées dans cette présentation récapitulative. Les expériences professionnelles doivent être attestées par des références pertinentes dans les CV. Il est conseillé de mentionner une référence explicite pour chaque expérience professionnelle.

Compétences relationnelles (*soft skills*) des membres de l'équipe

Outre leurs qualifications techniques, tou·te·s les membres de l'équipe doivent aussi posséder les qualités suivantes :

- Capacité à travailler en équipe
- Sens de l'initiative
- Aptitude à communiquer
- Compétences socioculturelles et interculturelles
- Démarche orientée partenaires et clients et efficacité dans l'action
- Esprit interdisciplinaire

Les compétences générales ne sont pas évaluées.

**5. Consignes de calcul**

Dans votre offre, veuillez respecter scrupuleusement le cadre estimatif détaillé prescrit dans les présents TdR (nombre d'expert·e·s et de jours d'expert·e·s (JE), budgets indiqués dans le bordereau de prix), car ces éléments font partie de la mise en concurrence et sont nécessaires à l'évaluation d'offres comparables sur la base de critères objectifs. Nous tenons à signaler que seules seront rémunérées les prestations qui ont été commandées par la GIZ et exécutées par la partie contractante et qu'il ne sera pas nécessairement fait appel au nombre total de jours d'expert·e·s proposés.

**5.1 Déploiement d'expert·e·s**

Le nombre de jours d'expert·e·s correspond à des jours de travail entiers.

Expert·e	JE dans le pays de résidence /à distance	Disponibilité de l'expert·e dans le pays d'intervention (en JE)	Nombre total de JE	Séjour continu de plus de 3 mois (voir le point 3.6.2 des Conditions générales)	Nombre de vols internationaux	Nombre de vols nationaux
<b>Key-Expert·e°1 :</b>	100	30	<b>130</b>	non	2	0

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

<b>Key-Expert-e°2 :</b>	85	45	<b>130</b>	non	2	0
<b>Expert-e°3 : pool d'experts 1</b>	52	30	<b>82</b>	non	3	0
<b>Expert-e 4 : pool d'experts 2</b>	0	175	<b>175</b>	non	0	0
<b>Expert-e 5 :</b>	0	130	<b>130</b>	non	0	0

## 5.2 Collaborateur·rice·s administratif·ive·s nationaux·ales

– Sans objet –

## 5.3 Frais de voyage et de déplacement

### 5.3.1 Aspects de durabilité concernant les voyages

La GIZ souhaite réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CO<sub>2</sub>) générées par les voyages. Lors de l'élaboration de votre offre, veuillez prendre en compte les possibilités de réduction des émissions, par exemple en choisissant la classe de réservation la moins émettrice (classe économique), en utilisant des moyens de transport, des compagnies aériennes et des itinéraires de vols plus efficaces en termes d'émissions de CO<sub>2</sub>. Pour les trajets courts, il convient de privilégier le train (2<sup>e</sup> classe) ou l'e-mobilité.

Les émissions de CO<sub>2</sub> causées par les voyages en avion doivent être compensées. À cet égard, la GIZ prescrit un budget via lequel les coûts de la compensation des émissions de CO<sub>2</sub> peuvent faire l'objet d'un décompte établi sur la base de justificatifs.

Le marché des certificats d'émissions de CO<sub>2</sub> rassemble une multitude de prestataires qui proposent différents critères d'impact sur le climat. La [Fondation Alliance pour le développement et le climat](#) a publié une [liste de normes](#). La GIZ recommande d'utiliser les normes citées.

### 5.3.2 Prescriptions concernant les frais de voyage et de déplacement

La partie contractante calcule les frais de voyage comme suit :

<b>Poste de frais de voyage</b>	<b>Nombre / quantité / budget</b>
Nombre total de vols internationaux	7

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

Nombre total de vols régionaux / nationaux	0
Compensation des émissions de CO <sub>2</sub> générées par les voyages en avion	<b>700,00 euros</b> Un budget non modifiable de compensation des émissions de CO <sub>2</sub> est prévu et les frais correspondants peuvent être facturés sur présentation de justificatifs.
Frais de transport (train, voiture particulière, réseau public de transport local)	<b>10.000,00 euros</b> Un budget non modifiable pour les frais de transport est prévu – facturation sur présentation de justificatifs
Indemnités journalières	410
Indemnités d'hébergement	410
Autres frais de voyage (visas, frais de voyage liés au projet encourus en dehors du siège social, etc.)	<b>1.000,00 euros</b> Un budget non modifiable pour les autres frais de voyage est prévu – facturation sur présentation de justificatifs

Les frais de subsistance seront remboursés sous forme d'indemnités journalières et d'hébergement forfaitaires à concurrence des taux par pays indiqués dans le tableau figurant dans la circulaire du ministère fédéral allemand des Finances (BMF) relative au remboursement des frais de mission et de déplacement (à consulter à l'adresse <https://www.bundesfinanzministerium.de>).

En complément, des frais raisonnables peuvent, sur présentation de justificatifs, être facturés jusqu'à concurrence du montant proposé pour les postes suivants :

- Frais de voyage en avion
- Frais de transport
- Autres frais de voyage

Indications relatives au décompte des indemnités d'hébergement hors d'Allemagne :

Pour le pays de la Côte d'Ivoire, des indemnités d'hébergement d'un montant maximum de 128,25 euros peuvent être prévues dans l'offre. Ce montant correspond à 75 % du plafond fiscal mentionné dans la circulaire du BMF relative au remboursement des frais de mission et de déplacement. Ces indemnités d'hébergement seront remboursées à hauteur du **forfait** convenu dans le contrat.

Tous les voyages et déplacements doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec la personne responsable du projet. Les voyages doivent être entrepris moyennant les conditions de prix les plus avantageuses possibles.

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

#### **5.4. Biens matériels**

Budget au titre des biens matériels : **20.000,00 euros**

Le budget, ferme et non modifiable, indiqué ci-dessus est destiné à l'achat des biens matériels figurant dans le tableau ci-après. Le décompte est effectué sur présentation de justificatifs.

Mis à disposition à titre gratuit par le porteur de projet (partenaire de projet local) pour la durée du marché	Mis à disposition à titre gratuit par la GIZ pour la durée du marché	Biens matériels à fournir par la partie contractante et à inclure dans son offre de prix
	Mobiliers (tables et chaises)	Équipement et fourniture de bureau Matériel informatique
		Accessoires logistiques (multiprises, rallonges)

#### **5.5. Frais de fonctionnement dans le pays d'intervention**

– Sans objet –

Les expert·e·s travailleront dans les bureaux mis à disposition par les projets concernés. Ils pourront bénéficier d'un espace de travail adapté et fonctionnel, équipé d'un mobilier de bureau.

#### **5.6. Ateliers, formations initiales et continues**

La partie contractante réalise les ateliers / voyages d'étude / formations initiales et continues figurant ci-après :

- L'atelier de lancement et l'atelier de restitution, chacun d'une durée d'une journée, seront organisés dans les salles de réunion des différents projets, en fonction du nombre de participants et de la capacité des salles.
- Les formations des formateurs s'organiseront en un maximum 12 sessions de formations et 20 formateurs maximum par session.
- Les formations des bénéficiaires auront lieu en fonction des besoins identifiés lors du lot de prestations 1 de rencontre des partenaires et entreprises. Elles auront lieu dans les locaux des partenaires ou des projet concernés. Un minimum de 23 sessions de formations est recommandé comprenant 25 bénéficiaires par session. Les salles de formation, ainsi que la logistique associée (matériel, équipements) et certains frais de déplacement des formateurs, seront pris en charge par les projets concernés, chacun en ce qui le concerne.

Budget au titre des ateliers : **20.000,00 euros**

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

Le budget ci-dessus, ferme et non modifiable, est prédéfini dans le bordereau de prix pour la réalisation d'ateliers. Il comprend les coûts suivants, occasionnés lors de la planification et de la réalisation des ateliers :

- Location de locaux
- Équipement technique
- Services de traduction/interprétation
- Restauration
- Matériel pour les ateliers
- Frais de déplacement des expert·e·s partenaires (subsistances, hébergement, frais de transport)
- Autres frais occasionnés dans le cadre des ateliers

Ce budget n'inclut pas les honoraires d'expert·e·s en lien avec la planification et la réalisation des ateliers, ni les frais de déplacement des expert·e·s de la partie contractante. Ces coûts sont couverts par les sommes correspondant aux jours d'expert·e·s et aux frais de voyage (voir les chapitres 5.1 et 5.3 ci-dessus).

## **5.7. Subventions locales**

– Sans objet –

## **5.8. Frais divers**

Une ligne budgétaire sera consacrée aux frais divers, afin de couvrir les petites dépenses imprévues ou ponctuelles nécessaires au bon déroulement du projet. Il peut s'agir, par exemple, de recharges de communication et coûts afférents.

**Budget pour les frais divers : 750,00 euros**

Le budget ci-dessus, ferme et non modifiable, est prédéfini dans le bordereau de prix pour les frais divers. Le décompte est effectué sur présentation de justificatifs.

## **5.9. Poste de rémunération flexible**

**Budget au titre de la rémunération flexible : 48.000,00 euros**

Le budget ci-dessus, ferme et non modifiable, est prédéfini pour la rémunération flexible dans le bordereau de prix. La rémunération flexible vise à permettre un pilotage souple du marché par le·la responsable du marché de la GIZ. La partie contractante peut recourir à la rémunération flexible dans les conditions énoncées au point 3.6.5.7 des Conditions générales.

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

## **6. Exigences relatives au format de l'offre**

Le plan de l'offre du soumissionnaire doit reprendre celui des TdR. L'offre doit être facile à lire (en utilisant, par exemple, une police Arial de taille 11 ou supérieure) et être rédigée de manière intelligible. L'offre technique est à établir en **langue française**.

La partie Conception technique et méthodologique de l'offre (chapitre 3 des TdR) ne doit pas dépasser **25 pages** (hors page de garde, liste des sigles et abréviations, table des matières, brève introduction et CV du/de la consultant-e chargé-e du soutien technique). Les annexes supplémentaires, non exigées, ne seront pas évaluées. Les contenus externes (tels que les liens conduisant à des pages web) ne seront pas non plus pris en compte.

Les curriculum vitae (CV) des personnels proposés conformément au chapitre 4 des TdR doivent être établis au format européen et ne pas dépasser 4 pages. Ils doivent aussi être rédigés en **langue française**.

Les CV doivent renseigner de manière claire et non équivoque sur le poste qu'a occupé la personne proposée dans les références citées, sur les tâches effectuées ainsi que sur la durée et la période d'intervention. **Les références incluses dans le CV doivent donc contenir les informations suivantes :**

- le nom de l'entreprise/de l'organisation/du projet de référence dans lequel l'expert-e a travaillé ;
- le poste et la/les tâche(s) de l'expert-e dans l'entreprise/l'organisation ou le projet de référence ;
- les résultats du travail ou les produits élaborés par l'expert-e ou la contribution de l'expert-e à l'élaboration de ces résultats et produits le cas échéant (si pertinent) ;
- la durée par année civile de l'engagement de l'expert-e dans l'entreprise/l'organisation/le projet de référence exprimée en jours, semaines ou mois d'expert-e travaillant à plein temps (p. ex. 2019 : 2 mois, 2020 : 10 mois, 2021 : 1 mois) ;
- l'expérience de direction / de management : indication claire des projets de référence ou des emplois fixes dans des entreprises/organisations répondant aux conditions à remplir telles que mentionnées au chapitre 4 ;
- l'expérience professionnelle internationale / dans le pays d'intervention : indication claire des projets de référence ou des emplois fixes dans des entreprises/organisations répondant aux conditions à remplir telles que mentionnées au chapitre 4.

**Afin de faciliter l'évaluation, nous vous prions de numéroter les références en continu et de n'indiquer que celles qui ont un rapport clairement identifiable avec les prestations faisant l'objet du présent appel d'offres.**

## **7. Options ou contrat consécutif**

### **7.1 Option portant sur l'extension du contenu des prestations / la prolongation de la durée du contrat selon l'article 132, paragraphe 2, alinéa 1 de la loi allemande sur les pratiques anticoncurrentielles (GWB)**

En appliquant l'option suivante la GIZ peut donner à la partie contractante un mandat d'extension des prestations ayant fait l'objet de l'appel d'offres. Plus précisément :

**Prestation objet de l'appel d'offres :**

**Numéro de contrat :**

**Nature et étendue :**

Il existe la possibilité de poursuivre l'exécution des prestations indiquées au chapitre 2 des présents TdR et/ou d'étendre le marché à des prestations de même type, tout en conservant la nature générale du marché. La durée totale du marché ne doit pas être supérieure à plus de trois fois la durée initiale du contrat et la valeur totale du marché ne doit pas dépasser le double de la valeur initiale.

**Condition requise :** Prolongation du projet en cours et/ou augmentation de son enveloppe ou encore attribution du projet consécutif par le commettant/client de la GIZ et/ou conclusion d'un contrat de cofinancement de l'action.

## **7.2 Option portant sur l'achat de biens matériels selon l'article 132, paragraphe 2, alinéa 1 de la loi allemande sur les pratiques anticoncurrentielles (GWB)**

*Sans objet*

## **7.3 Marché consécutif selon l'article 14, paragraphe 4, alinéa 9 du décret sur la passation de marchés publics [VgV]**

La GIZ se réserve le droit d'attribuer un marché consécutif à la partie contractante dans le cadre d'une procédure négociée sans mise en concurrence préalable selon l'article 14, paragraphe 4, alinéa 9 du décret sur la passation de marchés publics [VgV], en vue d'acheter des prestations de même nature.

**Étendue des éventuelles prestations :**

La durée du marché consécutif ne doit pas dépasser le double de la durée initiale du contrat et sa valeur ne pas dépasser le double de la valeur initiale du contrat.

**Condition :** attribution de la phase consécutive à la GIZ par son commettant/client ou conclusion d'un contrat de cofinancement de l'action. L'attribution du contrat consécutif doit intervenir dans un délai de trois ans après la conclusion du contrat initial.

Le contrat consécutif objet du chapitre 7.3 n'entre en ligne de compte que comme alternative à l'option exposée au chapitre 7.1.

## **8. Annexes**

- Propositions de module
- La stratégie du BMZ pour l'Afrique